

Solution alternative

Cette solution est conçue pour les travailleurs autonomes qui exercent depuis plus de deux ans et dont l'admissibilité au prêt hypothécaire est basée le revenu déclaré.

APERÇU

Termes

- Taux fixe : termes fermés de 1 à 5 ans

Propriétés admissibles

- Avec ou sans propriétaire-occupant
- 1 à 2 unités

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % ; une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial ; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Cote de crédit ≥ 600 : 35 ans
- Cote de crédit < 600 : 25 ans

Montants de prêt

- Cote de crédit ≥ 600 : 50 000 \$ à 750 000 \$ (le montant est déterminé au cas par cas)
- Cote de crédit < 600 : 50 000 \$ à 500 000 \$
- Utilisation maximale de valeur nette : 100 000 \$ (le montant peut varier selon la cote de crédit)

Documents exigés

- L'avis de cotisation le plus récent démontrant qu'il n'y a pas d'arriérés d'impôts, et
- Une lettre d'attestation de revenu signée
- Le revenu déclaré doit être en adéquation avec le type de profession ou d'entreprise indiqué
- L'historique d'emploi et les revenus déclarés doivent être jugés raisonnables compte tenu de la profession ou de l'activité indiquée

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Marge de crédit sur valeur domiciliaire*
- Achat
- Refinancement
- Résidence secondaires ou de vacances*
- Propriétés locatives*

* Pour en savoir plus, consultez le matériel de marketing applicable.

CRITÈRES DE CRÉDIT

- Cote de crédit min. : 540
- ABD/ATD max.²
Cote ≥ 600 : N/A - 45 %
Cote < 600 : N/A - 42 %
- Max RPV
Cote ≥ 580 - 65 %
Cote < 580 - 60 %
- Marge de crédit : Cote ≥ 650 : 65 %

AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Durée d'amortissement : jusqu'à 35 ans
- Transférabilité

À suivre

APERÇU *(suite)*

Documents exigés

- Une preuve montrant que l'entreprise existe depuis au moins deux ans doit être fournie sous la forme d'un ou plusieurs documents énumérés ci-après (selon le cas)
 - Statuts constitutifs (pour les sociétés uniquement)
 - T1 Générale avec États des résultats des activités d'une entreprise et toutes les annexes pour les deux années les plus récentes (pour les entreprises individuelles et les sociétés de personnes)
 - Les états financiers vérifiés de l'entreprise pour les deux exercices les plus récents.
 - Enregistrement de l'entreprise, inscription au compte de TPS/TVH ou permis d'exploitation
 - Inscription au CIDREQ au Québec

Remarque : les documents exigés peuvent varier au cas par cas.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers.**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com/prêts-hypothécaires**.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. ²La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.